

Appel à projet départemental 2019

Soutien à la filière halieutique



Les pêcheurs, les producteurs, les entreprises de transformation et de commercialisation ont fait de la place de Boulogne la première en France en produits de la mer débarqués, et la première en Europe pour la transformation.



Parce que la profession est constamment confrontée à des défis d'échelle locale ou internationale, il est pour le Département essentiel d'être aux côtés de ceux qui travaillent les produits de notre façade maritime.

Par cet appel à projet imaginé par notre majorité, le Département réaffirme son soutien historique à la filière, et souhaite contribuer à la préservation de notre identité littorale et à une économie maritime de proximité.

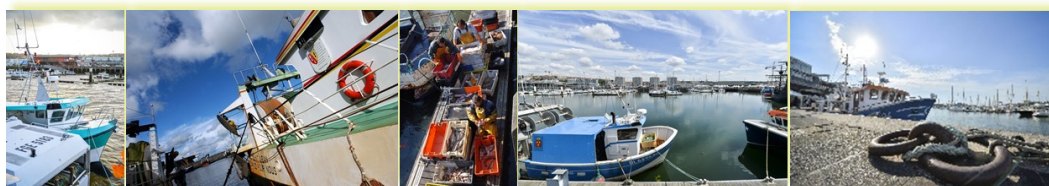
Ce dispositif complète l'action de notre collectivité, déjà à l'oeuvre sur le Port Départemental d'Étaples, sur l'aide aux infrastructures du port de Boulogne, sur le Fonds de cautionnement des achats des produits de la mer en criée, sur l'achat de produits halieutiques locaux en restauration collective, et sur le suivi et l'accompagnement social territorial.

Jean-Claude LEROY

*Président du Département
du Pas-de-Calais*

Claude ALLAN

*Vice-président du Département
du Pas-de-Calais*



↳ Pour qui ?

Les entreprises de la filière pêche et aquaculture (production, transformation, commercialisation)

↳ Opérations éligibles ?

- Création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs
- Amélioration de la santé et de la sécurité
- Limitation de l'incidence de la pêche en milieu marin
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Amélioration de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et de l'utilisation des captures non désirées
- Investissements productifs en aquaculture
- Commercialisation
- Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

↳ Quels montants ?

- Un fonds de **1 million d'euros** pour l'investissement
- Recevabilité **au premier euro**
- Plafonnement à **100 000 €** d'aide départementale par projet

↳ Quelles modalités ?

Dossier et liste des pièces à télécharger sur le site du Département.

<http://www.pasdecalais.fr/Developpement/Appels-a-projets>

Pour tous renseignements : **Mission Agriculture/Pêche 03 21 21 91 56**

↳ Quel calendrier ?

Dossier à retirer du 1er février au 30 avril 2019.

Audition des porteurs de projet et dépôt des dossiers le 17 juin 2019.

Appel à projet départemental 2019

Soutien à la filière halieutique



Les pêcheurs, les producteurs, les entreprises de transformation et de commercialisation ont fait de la place de Boulogne la première en France en produits de la mer débarqués, et la première en Europe pour la transformation.



Parce que la profession est constamment confrontée à des défis d'échelle locale ou internationale, il est pour le Département essentiel d'être aux côtés de ceux qui travaillent les produits de notre façade maritime.

Par cet appel à projet imaginé par notre majorité, le Département réaffirme son soutien historique à la filière, et souhaite contribuer à la préservation de notre identité littorale et à une économie maritime de proximité.

Ce dispositif complète l'action de notre collectivité, déjà à l'oeuvre sur le Port Départemental d'Étaples, sur l'aide aux infrastructures du port de Boulogne, sur le Fonds de cautionnement des achats des produits de la mer en criée, sur l'achat de produits halieutiques locaux en restauration collective, et sur le suivi et l'accompagnement social territorial.

Jean-Claude LEROY

Président du Département
du Pas-de-Calais

Claude ALLAN

Vice-président du Département
du Pas-de-Calais



↳ Pour qui ?

Les entreprises de la filière pêche et aquaculture (production, transformation, commercialisation)

↳ Opérations éligibles ?

- Création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs
- Amélioration de la santé et de la sécurité
- Limitation de l'incidence de la pêche en milieu marin
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Amélioration de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et de l'utilisation des captures non désirées
- Investissements productifs en aquaculture
- Commercialisation
- Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

↳ Quels montants ?

- Un fonds de **1 million d'euros** pour l'investissement
- Recevabilité **au premier euro**
- Plafonnement à **100 000 €** d'aide départementale par projet

↳ Quelles modalités ?

Dossier et liste des pièces à télécharger sur le site du Département.

<http://www.pasdecalais.fr/Developpement/Appels-a-projets>

Pour tous renseignements : **Mission Agriculture/Pêche 03 21 21 91 56**

↳ Quel calendrier ?

Dossier à retirer du 1er février au 30 avril 2019.

Audition des porteurs de projet et dépôt des dossiers le 17 juin 2019.